



Québec, le 24 septembre 2001

M. Luc Valiquette
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre
Ministère de l'Environnement
675, boul. René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7



OBJET: Modernisation de la rue Notre-Dame à Montréal
V/Dossier: 3211-05-378
N/Dossier: X4 105 074

Monsieur,

Après avoir consulté M^{me} Louise Dion du Sous-ministériat aux politiques et à la concertation métropolitaine, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole souhaite apporter certains commentaires aux réponses du promoteur.

À la question N° 2, le ministère des Transports répond que des données complètes sont présentées dans le chapitre 1 de l'étude d'impact à la section 1.4.3. Toutefois, il utilise des données inexistantes dans cette section pour répondre à la question. Il demeure difficile de bien saisir à qui profitera la nouvelle autoroute. En effet, selon le tableau 1.4 les déplacements originant de l'île diminueront de 61,8% à 60,3% alors que ceux de l'Assomption augmenteront de 8,7% à 12,2% alors que, selon la réponse, l'île serait la grande gagnante avec 65% des déplacements qui origineront de son territoire.

Finalement, le ministère craint que l'augmentation des déplacements en provenance de la couronne immédiate de l'île risque de justifier d'autres projets pour lesquels l'impact sur l'étalement urbain serait encore plus significatif, par exemple la prolongation de l'autoroute 25, la construction d'un autre pont entre l'île et la Rive Sud, etc. Inclure Laval et la MRC Champlain dans la justification du bien fondé de l'autoroute Notre Dame ne rassure pas vraiment sur la question de saine gestion de l'urbanisation.

.... 12

Direction de l'aménagement
et du développement local

Édifice Jean-Baptiste-De La Salle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : (418) 691-2004
Télécopieur : (418) 643-4749

Malgré la réponse à la question N° 40, le ministère rappelle qu'à compter du 1er janvier 2002, le territoire de la Ville de Montréal sera soumis au schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal. Par conséquent, le projet de modernisation de la rue Notre Dame devra être conforme au schéma d'aménagement de la communauté.

Quant à la question N° 162, elle ne visait pas uniquement les impacts négatifs liés à l'ingénierie du projet, mais également les impacts cumulatifs de tous les projets, présents et à venir, sur la gestion de l'urbanisation qui constitue une orientation gouvernementale à laquelle tous les ministères sont assujettis, y compris le ministère des Transports.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, reading "Benoît Bossé". The signature is written in a cursive style with a large initial "B".

Benoît Bossé, ouq
urbaniste